



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 15 octobre 2014

## CONVOICATIONS

**Martin CASTROGIOVANNI (R.C. TOULONNAIS)** : A l'occasion de la rencontre Stade Toulousain Rugby / R.C. Toulonnais du 12 octobre 2014, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de TOP 14, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de Monsieur Martin CASTROGIOVANNI.

**Monsieur Martin CASTROGIOVANNI est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 29 octobre 2014.**

**Laurent LABIT (RACING METRO 92)** : A la suite de la saisine de la Commission de discipline et des règlements par le Président de la Ligue Nationale de Rugby faisant suite aux déclarations publiques de Monsieur Laurent LABIT relatives à l'arbitre de la rencontre Stade Français Paris / Racing Metro 92 du 11 octobre 2014, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de TOP 14, **Monsieur Laurent LABIT et le RACING METRO 92 sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 5 novembre 2014.**

**Ronan O'GARA (RACING METRO 92)** : A la suite de la rencontre Stade Français Paris / Racing Métro 92 du 11 octobre 2014, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de TOP 14, les arbitres n°4 et n°5 ont signalé dans leur rapport le comportement de Monsieur Ronan O'GARA, Adjoint-terrain du Racing Métro 92.

**Monsieur Ronan O'GARA et le RACING METRO 92 sont convoqués par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 5 novembre 2014.**

**Victor Damian ARIAS (U.S. DAX RUGBY LANDES)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / U.S. Dax Rugby Landes du 12 octobre 2014, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, **Monsieur Victor Damian ARIAS est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 29 octobre 2014.**

**Monsieur Victor Damian ARIAS est suspendu dans l'attente de cette séance.**

**Alban PLACINES (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / U.S. Dax Rugby Landes du 12 octobre 2014, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, **Monsieur Alban PLACINES est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 29 octobre 2014.**

**Monsieur Alban PLACINES est suspendu dans l'attente de cette séance.**

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

**Richard DOURTHE (U.S. DAX RUGBY LANDES) :** A la suite de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / U.S. Dax Rugby Landes du 12 octobre 2014, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, les arbitres n°4 et n°5 ont signalé dans leur rapport le comportement de Monsieur Richard DOURTHE, Entraîneur de l'U.S. Dax Rugby Landes.

**Monsieur Richard DOURTHE et l'U.S. DAX RUGBY LANDES sont convoqués par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 29 octobre 2014.**

## DECISIONS

**Nigel HUNT (F.C. GRENOBLE RUGBY) :** A la suite de sa citation lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / Racing Métro 92 du 27 septembre 2014, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Nigel HUNT.

**Juandré KRUGER (RACING METRO 92) :** A la suite de sa citation lors de la rencontre F.C. Grenoble Rugby / Racing Métro 92 du 27 septembre 2014, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Juandré KRUGER.

**Martin PUECH (COLOMIERS RUGBY) :** A la suite du rapport de l'arbitre de la rencontre Colomiers Rugby / A.S. Béziers Hérault du 20 septembre 2014, comptant pour la 5<sup>ème</sup> journée de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a suspendu Monsieur Martin PUECH pour **une durée de 3 semaines** pour « *Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match* ».

**Monsieur Martin PUECH sera donc requalifié à compter du 5 novembre 2014.**

**Renaud BOYOUND (U.S. DAX RUGBY LANDES) :** A la suite de ses exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Tarbes Pyrénées Rugby / U.S. Dax Rugby Landes du 23 août 2014, comptant pour la 1<sup>ère</sup> journée de PRO D2, U.S. Dax Rugby Landes / U.S. Montalbanaise du 30 août 2014, comptant pour la 2<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Biarritz Olympique Pays Basque / U.S. Dax Rugby Landes du 12 octobre 2014, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Renaud BOYOUND est suspendu automatiquement pour **un match**, au motif de « *Cumul de trois cartons jaunes* ».

**Renaud BOYOUND sera donc requalifié à compter de la 9<sup>ème</sup> journée de PRO D2.**

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr

